



Elections Ontario

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Siège vacant dans la circonscription électorale d'Orléans

TORONTO, le 24 septembre 2019 – Le directeur général des élections de l'Ontario a été informé d'une vacance à l'Assemblée législative de l'Ontario pour la circonscription électorale d'Orléans.

En vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative*, une élection partielle doit être déclenchée dans les six mois après la réception par le directeur général des élections d'un mandat du président l'informant de la vacance.

L'élection partielle d'Orléans doit être déclenchée d'ici le 23 mars 2020, la date de l'élection partielle devant être fixée par le premier ministre.

Faits en bref

- Les électeurs peuvent ajouter, mettre à jour ou confirmer leurs renseignements sur la liste des électeurs en ayant recours au service d'inscription en ligne à l'adresse elections.on.ca ou lorsqu'ils iront voter.
- Les électeurs peuvent voter au bureau du directeur du scrutin à compter du lendemain du déclenchement de l'élection et jusqu'à la veille du jour du scrutin, par la poste, durant la période de vote par anticipation ou le jour du scrutin.
- Les électeurs qui se trouvent temporairement en dehors de la province peuvent ajouter leur nom sur le Registre des électeurs absents pour l'Ontario afin de recevoir une trousse de vote par la poste une fois que l'élection partielle a été déclenchée. Les demandes sont disponibles sur le site elections.on.ca.

Élections Ontario est l'organisme apolitique chargé de la tenue des élections provinciales, des élections partielles, et des référendums. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez elections.on.ca ou composez le 1 888 668-8683 (ATS : 1 888 292-2312).

Also available in English

Renseignements

Élections Ontario – Relations avec les médias

media@elections.on.ca

1 866 252-2152